

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

Mot de la direction

Chers parents,

Comme vous le savez, le contexte actuel nous force à revoir nos règles, notre fonctionnement interne et notre gestion. Il nous force aussi à nous concentrer sur l'essentiel — être présent en tout temps pour vos enfants et nous assurer, dans le meilleur des mondes possibles, de leur sécurité et de leur bien-être. Il nous force à revoir nos priorités pour aller à l'essentiel, enseigner et aimer.



La pandémie aura certes fait des malheurs, mais elle aura aussi aidé l'humain à avancer et à surmonter les obstacles. C'est un peu la vision que nous avons de cette nouvelle année : une fenêtre qui s'ouvre vers du nouveau... et soyez assuré que nous ferons tout pour que ce dernier soit beau et signifiant.

Nous ne pouvons vous promettre la lune, mais nous pouvons vous assurer que nous serons là à tous moments pour vous, pour vos enfants et pour notre fabuleuse équipe. Tous ensemble, nous serons meilleurs. Depuis plusieurs semaines nous préparons le retour à l'école. Voici les défis qui nous attendent et que nous saurons relever :

1. Protéger la santé de tous les élèves et les intervenants de l'école.
2. Offrir un soutien émotionnel aux élèves qui reviennent en classe.
3. Instaurer rapidement une routine sanitaire avec les enfants.
4. S'assurer que les jeunes sentent que l'école est toujours un endroit sécuritaire et bienveillant.
5. Rendre disponibles les élèves aux apprentissages (pour y arriver, les quatre premiers défis doivent avoir été atteints).

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

En prenant en compte les dernières directives du ministère de l'Éducation et de la Direction de santé publique, nous vous présentons les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. Nous espérons que cette publication apportera les réponses que vous attendiez.

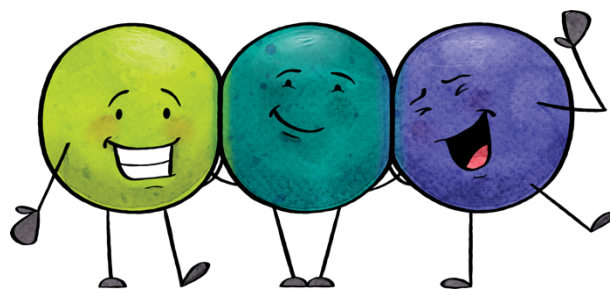
Martine Caron
Directrice

Isabelle Di Torre Filion
Directrice-adjointe

Présence des élèves

Si votre enfant s'absente ou est en retard, il est important de communiquer avec l'école au (514) 596-4969, vous pouvez aussi laisser un message en tout temps, ou par courriel à mvercheres@csgm.qc.ca et le faire avant 8 h le matin. **Si votre enfant présente des symptômes de la Covid-19, il est très important de nous avertir rapidement** et surtout, de ne pas l'envoyer à l'école pour la sécurité de tous et de toutes.

Il est préférable de prendre les rendez-vous (dentiste, médecin, etc.) après les heures de classe ou lors des journées pédagogiques. Autrement, veuillez informer le titulaire dans l'agenda et la secrétaire d'école par téléphone, afin qu'un membre du personnel puisse autoriser le départ de l'enfant.



Organisation scolaire

24, 25 et 26 août : service de garde fermé pour tous les élèves

27, 28 et 31 août : service de garde fermé en journée pour les élèves du préscolaire

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

(Vous pouvez lire la prochaine partie avec votre enfant pour qu'il puisse comprendre la routine de la journée)

Entrée modifiée du 27 et 28 août 2020 sur la cour d'école

Pour éviter la frénésie de la première journée, vous allez recevoir dans les prochains jours le groupe-classe de votre enfant. En attendant, voici l'horaire des arrivées pour les deux premiers jours.

- 8 h 10 : Entrée du premier cycle sur la cour (1^{ère}, 2^{ème} année)
- 8 h 25 : Arrivée du deuxième cycle sur la cour (3^{ème} et 4^{ème} année)
- 8 h 40 : Arrivée du troisième cycle sur la cour (4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année)
- Les maternelles ont déjà reçu l'horaire de l'entrée progressive

À partir du 31 août, l'horaire habituel sera de mise, mais les entrées se feront à des endroits différents.

Classe langage – entrée par la porte du service de garde

1^{ère} année – entrée par la porte du secrétariat

2^e et 3^e année — entrée par la porte centrale de la cour d'école

4^e et 5^e année — entrée par la porte à droite de la cour d'école (gymnase)

6^e année — entrée par la porte des roulottes

Règles importantes en temps de COVID-19

- J'arrive pour 8 h 5 le matin et 12 h 49 le midi, sauf si je suis inscrit au service de garde. Pour éviter des rassemblements, je me présente sur la cour, ou en avant de l'école, à la dernière minute. Je me dirige vers l'affiche de mon groupe classe pour que l'enseignant.e vienne me chercher.
- Il est important de respecter les deux mètres de distance avec le groupe qui sera à côté de moi. Il y aura des lignes pour m'aider.
- Avant de passer les portes de l'école, je devrai recevoir un désinfectant sur les mains. Cela évitera la propagation des microbes s'il y a lieu.
- Avec mon enseignant (e), je vais monter dans ma classe. Chaque classe aura un lavabo attitré. Je n'oublie pas d'apporter ma bouteille d'eau de la maison parce que les fontaines d'eau ne seront pas accessibles.
- Comme je n'aurai pas accès à mon casier, pour éviter de passer trop de temps dans le

L'informateur des parents

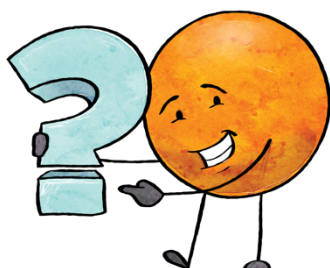
DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

corridor, je vais mettre mon manteau (ou ma veste) sur le dossier de ma chaise avec ma boîte à lunch. (Lorsque le temps froid arrivera, nous allons revoir l'accès aux casiers. Nous voulons, en début d'année nous donner le temps d'observer les déplacements et nous vous reviendrons avec le fonctionnement à l'automne)

Mesures sanitaires prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

- Notre école ne disposant pas de suffisamment de toilettes à proximité de l'entrée du bâtiment pour le lavage des mains de tous les élèves de l'école, des gels hydroalcooliques seront mis à la disposition des élèves. Cette opération sera effectuée sous la supervision d'un membre du personnel qui s'assurera de déposer une petite quantité de gel dans la main des enfants.
- Afin de faciliter la distribution des gels hydroalcooliques le matin à l'entrée, les enseignants pourront également, si les élèves sont placés en rangs, sortir à l'extérieur et procéder à la distribution du produit pour chacun de leurs élèves. C'est pour des raisons en lien avec la santé et la sécurité des enfants que nous devons procéder de la sorte. Il est en effet important que soit appliquée la bonne quantité de gel, de la bonne façon, mais aussi afin de s'assurer que les enfants n'ingèrent pas le produit.
- Des solutions hydroalcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des élèves et du personnel pour procéder au lavage des mains fréquemment pendant la journée.



- Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.
- Les locaux sont nettoyés régulièrement.
- Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement.

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

- Les élèves doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison. C'est pour cette raison que mon sac d'école restera dans ma classe jusqu'au vendredi soir.
- Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves seront nettoyés le plus régulièrement possible.
- Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour le personnel lors des déplacements hors des salles de classe.
- Au préscolaire, le port d'un équipement de protection individuel par l'enseignant est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.
- Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, le port du couvre-visage par le personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.
- De l'équipement de protection individuelle supplémentaire est fourni à certains membres du personnel pour tenir compte de l'impossibilité de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre eux et les élèves.
- Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour éviter les contacts — les corridors sont séparés en deux et des lignes sont placées à chaque mètre afin de forcer la distanciation entre tous les élèves de l'école.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.

La classe et le masque

Même s'il n'est pas obligatoire pour les 10 ans et moins, il est fortement recommandé. Votre enfant peut porter un masque (vous devez le fournir et l'identifier avec son nom complet). Bien vous assurer que l'enfant sache le mettre et l'enlever de façon appropriée et que le masque ne peut remplacer les autres règles d'hygiène ex : tousser dans son coude et garder une distance de 2 mètres, etc.

- Je demeure dans le même local en tout temps. Ce sont les enseignants qui se déplacent, à l'exception du cours d'éducation physique.
- La cour de récréation sera accessible et je vais jouer avec mon groupe-classe.
- Dans l'horaire, il y aura des moments pour me laver les mains et aller à la salle de bain après chaque transition.
- Le peu de déplacements dans les corridors se fera toujours en groupe et à des moments déterminés.

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

Comment mettre et enlever un masque

Pour mettre mon masque



Te laver les mains avant toute manipulation avec ton masque.



Prendre ton masque par les élastiques.



Passer les élastiques en arrière de tes oreilles.



Ajustez ton masque sur le haut de ton nez et en dessous de ton menton.



Pincer au niveau supérieur de ton nez.



Ton masque est correctement posé.

Pour enlever mon masque



Te laver les mains avant toute manipulation avec ton masque.



Retirer le masque en le saisissant par l'arrière des élastiques.



Enlever le masque en tenant les élastiques sans toucher la partie avant.



Placer le masque à LAYER dans un petit sac en plastique et le ramener à la maison le soir venu.



Se laver les mains sans oublier de laver l'extérieur du contenant qui a été touché.

demain
l'école

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

Comment gérer les masques de vos enfants



1
Lorsque le masque est souillé, votre enfant doit l'enlever en le prenant par les élastiques.



2
Il doit immédiatement placer son masque souillé dans un sac prévu à cet effet afin de vous le ramener le soir venu.



3
Laver les masques souillés à l'eau chaude.



4
Faites sécher les masques à l'air libre afin de les garder plus longtemps.



5
Lorsque les masques sont secs, et après vous être lavé les mains, placez-les dans un sac prévu à cet effet.

Votre enfant peut ramener à ce moment les masques à l'école!

demain
l'école

Horaire

L'horaire de la journée reste le même. Vous pouvez le trouver sur notre site Web.

L'horaire du dîner reste le même pour tous les groupes. Nous aurons un horaire afin que chaque classe puisse aller jouer dehors pour un temps donné.

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

Départ de l'élève

- Les parents qui viendront chercher leur enfant devront attendre à l'extérieur de la cour d'école.
- Le port du masque sera obligatoire pour les parents qui entreront sur la cour et dans l'école pour venir chercher leur enfant.

Transport scolaire

Dans le contexte d'une rentrée scolaire en temps de COVID-19, la Direction générale de santé publique (DGSP) a émis de [nouvelles orientations concernant le transport scolaire](#). Compte tenu de la réduction de la capacité par autobus, l'offre de transport sera réduite, principalement pour les élèves qui fréquentent leur école de quartier. Ainsi, **il est demandé aux parents qui le peuvent d'assurer le transport de leur enfant afin de réduire le nombre d'élèves devant être transportés.** Aussi, il est important que les parents qui n'utiliseront plus le transport scolaire nous en fassent part sans tarder.

Dîner à l'école

L'heure du dîner respectera les directives des autorités de santé publique. **Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes au service de garde.** L'utilisation d'une gourde d'eau personnelle et réutilisable est recommandée. Si votre enfant revenait dîner à la maison, il lui sera alors possible de le faire, mais les dispositions s'appliquent quant au lavage rigoureux des mains à son arrivée et à son départ.

Déplacements dans l'école

Les mesures de distanciation physique d'un mètre entre les groupes-classes d'élèves et de deux mètres avec les adultes devront être respectées, que les activités se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur. L'accès aux modules de jeux sera permis.

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

Si vous voulez venir à l'école, il vous faut absolument prendre rendez-vous avec le secrétariat, la direction, l'enseignant.e ou la professionnelle.

Procédure au service de garde

Le matin au service de garde, vous pourrez reconduire votre enfant jusqu'à la porte, mais dans la mesure du possible nous vous demandons de ne pas entrer dans l'école. Nelly et/ou Nathalie, qui est à l'accueil, vous feront un signe pour vous dire qu'elle vous a vu.

Le soir, nous accueillerons seulement trois parents (un de chaque famille) à la fois dans l'école. Les autres vont devoir attendre à l'extérieur (côté Rosemont) avec les règles de distanciation sociale.

Dans la mesure du possible, les jeunes resteront dans leur classe même avec le SDG. S'il est impossible de le faire, la distanciation de 2 mètres sera alors obligatoire.

Pour le dîner à l'école, un lunch froid ou un thermos sera à privilégier. Le service de traiteur sera offert comme d'habitude (à partir du 14 septembre 2020), vous pouvez suivre la démarche habituelle.

Procédure Covid-19

Si un élève présente des symptômes en classe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- Une trousse d'urgence sera fournie (masques, lunettes, gants, etc.).
- La pièce est ventilée, nettoyée et désinfectée après le départ de l'élève.

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises.
- L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève.

Si un élève présente des symptômes à la maison

- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises.
- L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.

Si un élève obtient un résultat positif à un test de COVID-19

- Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire lorsqu'un cas de COVID-19 sera diagnostiqué dans l'école.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

S'il y a plusieurs cas de COVID-19 dans une même classe ou si l'écllosion concerne plusieurs classes

- Les responsables régionaux de la santé publique donnent des consignes détaillées à l'école qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel de l'école.
- En collaboration avec la direction de l'école, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations s'il est nécessaire de fermer une classe ou une école, en fonction de la situation.
- Avec l'aide de la direction, des enseignants et du personnel de l'école, de l'élève concerné ou de ses parents, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus à l'école.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

Un nouveau service pour les paiements

Nous vous annonçons également le déploiement du paiement par Internet à l'ensemble des établissements du CSSDM.

Les nouveaux états de compte vous seront acheminés à compter du 24 août. Ces derniers permettront l'affichage d'un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte.

Pour vous rejoindre

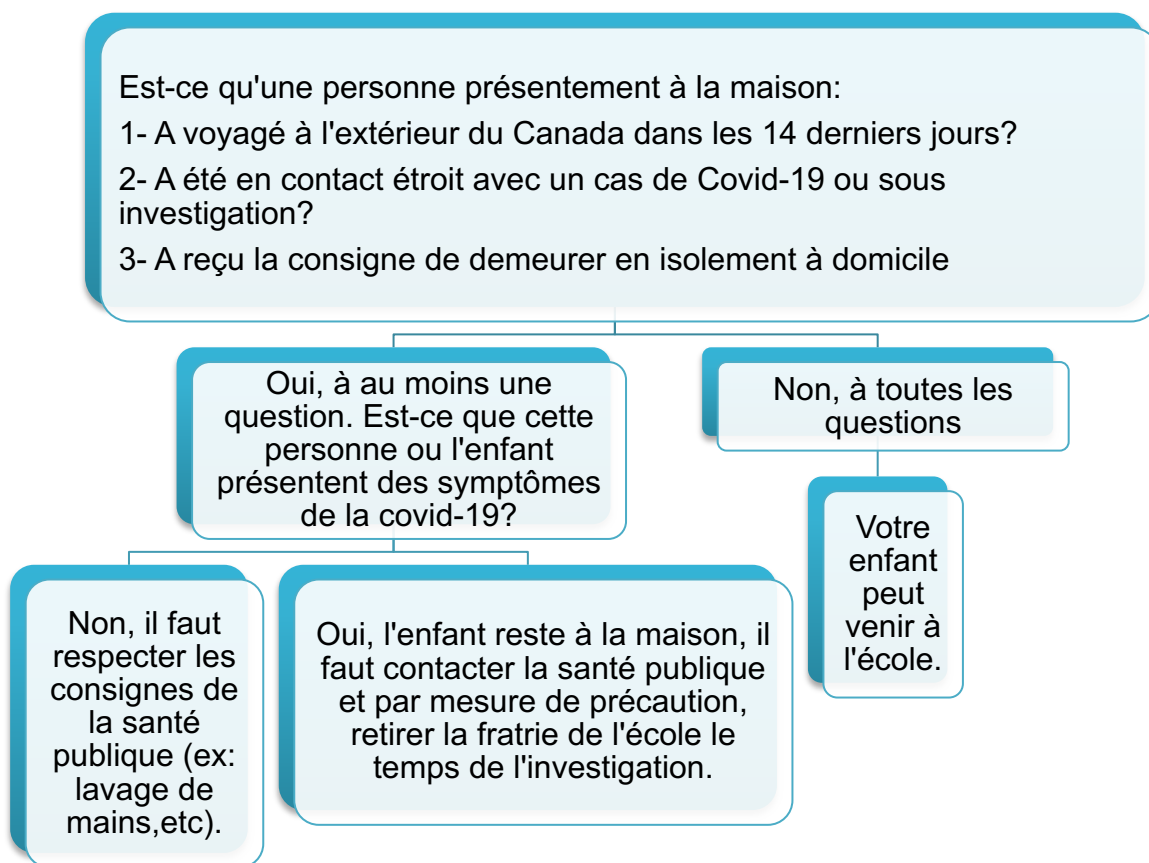
Le moyen de communication utilisé à l'école sera celui des courriels. Il est donc important de vérifier que vos données sont bien inscrites dans notre système, mais aussi de regarder vos courriels plusieurs fois par semaine.

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

La situation que nous vivons actuellement est en mouvance, plusieurs communications suivront dans les prochaines semaines pour vous tenir au courant. Il est important de rester à l'affût des derniers changements.

Aide pour prendre une décision éclairée



L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

Photo scolaire

Date : 30 septembre 2020

Les photographes et assistants iront dans les classes en appliquant un protocole sanitaire (que nous vous enverrons bientôt). Ce protocole assure la santé et la sécurité de tous.

La traditionnelle photo de groupe sera remplacée par une mosaïque fabriquée à partir des photos individuelles. Les noms des élèves devraient tous être indiqués. Une copie imprimée 8,5 x 11 sera remise gratuitement aux élèves et enseignants.

N'ayant plus de photos de groupe, il sera difficile de produire une mosaïque. Nous vous proposons plutôt un livret à reliure de qualité avec les mosaïques des photos individuelles pour chacun des groupes-repères.

Par souci de limiter l'échange d'argent et de chèques, nous insistons à ce que les commandes des parents s'effectuent uniquement en ligne. Pour les parents n'ayant accès à un ordinateur, ils pourront appeler notre service à la clientèle pour effectuer une commande et nous envoyer un chèque par la poste.

Assemblée générale

Date : 9 septembre 2020 — en ligne à 18 heures

Notre rencontre se fera en ligne cette année. C'est lors de cette rencontre que seront élus les membres du conseil d'établissement (CÉ), les membres de l'organisme de participation des parents (OPP) et le parent représentant l'école Madeleine-De-Verchères au comité de parents du Réseau Centre.

Il y aura 3 postes à combler cette année.

Conformément à l'article 53 de la LIP, les membres du Conseil d'établissement entrent en fonction dès que sont élus ou nommés tous les membres, à l'exception des représentants de la communauté, puisque ceux-ci sont désignés par les autres membres lors de la première

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

réunion ou au plus tard le 30 septembre. Le mandat des représentants des parents est d'une durée de deux ans et celui des représentants des autres groupes est d'une durée d'un an.

Conformément à l'article 42 de la LIP, le Conseil d'établissement d'une école est composé des membres suivants :

→ Au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel [même de façon temporaire] de l'école. Le conjoint ou la conjointe du parent d'un élève ne peuvent pas être élus. Seuls les parents biologiques ou adoptifs et les tuteurs légaux des élèves peuvent l'être. Le parent qui n'a pas la garde de l'enfant, mais qui n'est pas déchu de son autorité parentale a toutefois le droit de siéger comme parent. Les parents sont élus lors de l'assemblée annuelle des parents en début d'année ;

→ au moins quatre membres du personnel de l'école. Parmi les membres du personnel, on doit retrouver : au moins deux enseignants, élus par leurs pairs ; au moins un membre du personnel professionnel et au moins un membre du personnel de soutien, si ces personnes en décident ainsi. Ils sont élus par leurs pairs ;

→ un membre du personnel du service de garde, s'il y en a un, élu par ses pairs ;

→ deux représentants de la communauté qui ne sont pas membres du personnel de l'école. Ils n'ont pas de droit de vote.

Ils sont nommés par les autres membres. Le représentant de la communauté peut être toute personne de la population locale desservie par l'école. Le fait d'avoir des représentants de la communauté qui siègent au Conseil d'établissement permet des liens plus étroits et un sens d'affiliation aux organisations qui sont reliées à l'école. Un représentant de la communauté pourrait appartenir à n'importe quelle organisation locale qui a des intérêts ou des objectifs communs (ex : le CLSC, la bibliothèque locale, la municipalité, etc.)

Si vous voulez être présent, veuillez nous avvertir par courriel : ditorrefilion.i@csgdm.qc.ca

L'informateur des parents

DE L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES – AOÛT 2020

Site Web et page Facebook

Afin d'avoir accès aux informations rapidement, vous pouvez aller sur notre site Web :

<https://madeleine-de-vercheres.csdm.ca/>

ou sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/ecolemadeleinedevercheres>

Dates importantes

27 août : rentrée scolaire 2020-2021

7 septembre : congé

8 septembre : assemblée générale

15 septembre : rencontre de parents

16 septembre : journée pédagogique

30 septembre : photos scolaires

Plus de renseignements

L'école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d'un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s'épanouir.

Nous en profitons pour vous remercier de votre compréhension et pour vous rappeler que notre équipe sera mobilisée, comme toujours, à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

Martine Caron
Directrice

Isabelle Di Torre Filion
Directrice-adjointe